République Française Mairie de SAINTE-COLOMBE (Rhône)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 Mars 2022 à 20 H 30

Le dix-sept Mars deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 11 Mars 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Quatorze) :

M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Lucie DANCETTE, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, Mme Martine BEGUE, M. Régis BABOIS, M. Jean-Marie **DUPLAY**

Absents(es) ayant donné pouvoir (Quatre) :

- M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE
- M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Guy VACHON
- Mme Corinne CHABORD donne pouvoir à Mme Marion CHOFFEL
- Mme Nadine EUKSUZIAN donne pouvoir à Mme Catherine JEANTROUX

Absente excusée (Une):

Mme Linda LAURO

Secrétaire de séance : Mme Caroline MUSCELLA

Délibération n° 2022.022 : Vidéoprotection Phase 1 - Centre Bourg : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes et du FIPDR (Fonds Interministériel Pour la Délinquance et de la Radicalisation)

M. Pascal DANCETTE, Adjoint au Maire en charge de la sécurité informe les membres de l'assemblée délibérante que le plan de financement de la phase 1 pour la mise en place d'une vidéoprotection doit être modifié en prenant en compte les différentes demandes de subvention notamment auprès de la Région et du FIPDR. La collectivité a déjà signé une convention attributive du partenariat territorial avec le département du Rhône pour une subvention de 18 000 € en date du 23 Novembre 2021.

| Dépenses de l'installation des caméras | Montant HT | Montant TTC |
|--|--------------|--------------|
| Caméras : points vidéo | 95 130.00 € | 114 156.00 € |
| Locaux techniques : LTV et Police | 33 323.00 € | 39 987.60 € |
| Fibre optique Multiservice | 10 000.00 € | 12 000.00 € |
| Total | 138 453.00 € | 166 143.60 € |

Suite DCM 2022.022

| Plan de financement | | |
|------------------------|---------|-----------------|
| Subvention Région | 36.11 % | 50 000.00 € HT |
| Subvention FIPDR | 30.00 % | 41 535.00 € HT |
| Subvention Département | 13.00 % | 18 000.00 € HT |
| Autofinancement | 20.89 % | 28 918.00 € HT |
| Total | 100 % | 138 453.00 € HT |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal 4 Abstentions (Mme Marion CHOFFEL – Mme Caroline MUSCELLA – M. Jean-Pierre MALSET et M. Régis BABOIS) :

- APPROUVE le projet d'installation d'une vidéoprotection Phase 1 Centre-bourg pour un montant de 138 453.00 € HT soit 166 143.60 € TTC
- SOLLICITE une demande de subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 50 000 € soit 36.11 %
- SOLLICITE une demande de subvention au titre du FIPDR pour un montant de 41 535.00 € soit 30 %

A Sainte-Colombe, le 17 Mars 2022

Le Maire, Marg DELEIGUE

Transmis en Préfecture le 21 Mars 2022 Publié le 21 Mars 2022